

COMMUNIQUÉ

La Ville de Senneterre adopte ses prévisions budgétaires 2017

Senneterre, le 6 décembre 2016. La Ville de Senneterre présente à la population les prévisions budgétaires pour l'année 2017. C'est un budget équilibré de 6 636 433 \$ que nous vous présentons ce soir, soit une augmentation de 2,8 % comparativement à celui de l'année 2016. Par ce budget, nous décrétons un gel de la taxe foncière pour l'année 2017.

Deux taxes de services auront des ajustements à la hausse. D'abord, la taxe « Aqueduc et égout » subira une augmentation afin de combler la hausse des dépenses prévue en lien avec des exigences provenant de la Stratégie québécoise d'économie d'eau potable adoptée par le gouvernement provincial. En effet, la municipalité a l'obligation d'installer des compteurs d'eau dans les ICI (Industries-Commerces-Institutions) au plus tard en septembre 2018. Cela représente plus de 155 ICI qui seront touchés par cette mesure imposée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire. De plus, la Ville aura également l'exigence d'échantillonner la consommation d'eau des résidences pour des fins d'information au ministère.

« Nous n'avons pas le choix, ces nouvelles exigences nous sont imposées par le gouvernement provincial et nous nous devons d'aller de l'avant; nous sommes conscients que ce sera des coûts substantiels pour la municipalité », a mentionné le maire de la Ville de Senneterre, M. Jean-Maurice Matte.

La taxe pour le service d'évaluation connaît également des ajustements. Avec comme objectif de diminuer l'écart entre le coût du service et les revenus s'y rattachant, le tarif de compensation variera en fonction de l'usage du bâtiment.

Au global, pour une maison moyenne évaluée à 100 860 \$, les changements apportés à la taxation représentent une hausse de 24 \$, soit 1 % d'augmentation.

Également, une somme de 1 126 518 \$ sera consacrée au remboursement de la dette en 2017, soit l'équivalent de 16,9 % du budget total. Au 31 décembre 2016, la dette à long terme de la Ville s'élèvera à 8 669 446 \$. Le financement permanent des règlements d'emprunt relatifs aux travaux de réfection de la 5^e Rue Ouest, qui ont été terminés cette année, a fait augmenter la dette municipale.

À l'aide de ce budget, les dossiers que le conseil municipal entend prioriser et mettre de l'avant pour l'année 2017 sont :

- Supporter financièrement et techniquement le projet d'agrandissement de la Résidence Desjardins de l'Îlot d'or inc.;
- Poursuivre l'embellissement de la Ville à l'aide d'aménagements paysagers, d'achat d'équipements dans les parcs et les espaces verts, ainsi que par l'application de la nouvelle réglementation en urbanisme;
- Renouveler certains équipements au Service des travaux publics;
- Assurer la coordination et l'avancement des projets mis de l'avant pour les célébrations du 100^e anniversaire;
- Mettre de l'avant un projet de construction d'une piscine neuve à l'École secondaire La Concorde en partenariat avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois.

« Le bâtiment abritant la piscine municipale est très vieillissant; l'association avec la Commission scolaire de l'Or-et-des-Bois nous permettra de continuer à offrir un service de loisir de qualité prisé par la population », a souligné M. Jean-Maurice Matte, maire de la Ville de Senneterre.

De plus, pour l'année 2017, nous offrirons aux contribuables la possibilité de payer leurs taxes en trois versements au lieu de deux.

Les membres du conseil municipal, ainsi que les employés municipaux, s'associent au maire pour souhaiter à toute la population de Senneterre un joyeux temps des fêtes et une excellente année 2017.

— 30 —

Source : Jean-Maurice Matte, maire
Ville de Senneterre
Tél. : 819 737-2296, poste 210
jmmatte@ville.senneterre.qc.ca